

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2026

---

**SÉCURISATION DES RESSOURCES DES FAMILLES MONOPARENTALES PAR UNE  
PENSION ALIMENTAIRE GARANTIE - (N° 2620)**

Commission	
Gouvernement	

N° 18

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Gernigon

-----

**ARTICLE UNIQUE**

I. – Après la première phrase de l’alinéa 5, insérer la phrase :

« Les parents sont tenus de lui transmettre les informations nécessaires à l’application de ce barème. »

II. – En conséquence, à l’alinéa 10, substituer au mot :

« et »,

les mots :

« . Les parents sont tenus de lui transmettre les informations actualisées nécessaires à l’application de ce barème. Il ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 14, substituer aux mots :

« à l’application »,

les mots :

« aux applications ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 14, après la référence :

« I »,

insérer les mots :

« prévues au même I et au III *bis* ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement précise l'obligation déclarative associée à la disposition pénale pour chacun des deux dispositifs prévus par la proposition de loi.